L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MERCREDI (MATIN), 28 DECEMBRE 1831.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. Bernard Marigny, comme candidat à la place de représentant en remplacement de Mr. C. C. Claiborne, démissionnaire.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 décembre.

Nous apprenons que l'avocat-général de cette ville, se propose de requérir l'exécution d'une loi relative aux formalités à observer pour obtenir le droit d'exercer les professions de médecin et de pharmacien, adoptée en février 1817. A tous ceux qui suivent l'une ou l'autre profession et qui, jusqu'ici, ne se sont pas munis d'une autorisation du comité médical, il sera accordé jusqu'au 2 février prochain pour s'en pourvoir; passé cette époque, s'ils ne tiennent compte de l'injonction qui leur sera faite, on sévira contre eux conformément aux dispositions d'une loi adoptée en mars 1816, qui soumet à une amende et à un emprisonnement les individus qui exercent illégalement la médecine ou la pharmacie. Une telle mesure est toute dans les intérêts de l'humanité et des citoyens qui n'ont point à redouter un examen.

Nous tenons de bonne source, que L'Elleviou nouvellement arrivé pour compléter la troupe de M. Davis, doit faire son début dans le rôle de *George Broom* de la *Dame Blanche*: comme le public a déjà vu deux acteurs dans ce même rôle, c'est un excellent moyen de le mettre à même d'apprécier tout d'un coup le nouveau sujet qu'on lui offre, et qui au reste, dit-on, est un fort bon comédien.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 26 octobre.

On assure que le gouvernement vient de faire partir une petite escadre avec quatre bataillons pour soumettre la place de Bone. Les journaux ont annoncé qu'un détachement de 60 Zonaves était rentré à Alger. Les 60 autres sont restés prisonniers dans Bone, où ils ont dû être égorgés, ainsi que huit des matelots qui avaient été débarqués par la corvette *la Créole*, pour proteger le détachement: les barbares ne font pas de prisonniers.

Nul doute que nos armes ne soient triomphantes dans cette expédition nouvelle. Mais que gagnera-t-on à garder, contre les attaques journalières des Cabyles, ce point isolé dont il faudra nourrir de France la garnison? Et si le bey de Constantine vient, avec ses tribus, au secours des habitans, qu'arrivera-t-il?

Il est déplorable qu'un ministère se laisse aller à des combinaisons mesquines et dispendieuses, après avoir rejeté les arrangemens larges et économiques du général Clausel. Qu'il y prenne garde; voilà des dépenses nouvelles; et nous pouvons prédire qu'elles ne serviront qu'à augmenter les difficultés de la colonisation. L'avenir prouvera qu'elle faute a faite le ministère en rejettant les traités pour Constantine et Oran.

Bone, sur laquelle tous les yeux sont fixés aujourd'hui, a une Casauba parfaitement située. Cette citadelle, construite en 1535 par Charles-Quint, commande la ville et domine tous les environs. Son enceinte, que nous avons vue, est en bon état.

Le fort genois, qui en est voisin, défend avec quelques batteries le mouillage de la rade contre les vaisseaux. (*Constitutionnel.*)

—On mande de Douay, le 25 octobre:

"Une ordonnance a apporté aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, aux deux bataillons du 19e. l'ordre de partir dans une heure pour la frontière. Chaque soldat a reçu trois paquets de cartouches. La garde nationale a relevé tous les postes occupés par la ligne."

(*Constitutionnel.*)

—On lit dans la *Sentinelle de Bayonne* du 20 octobre:

"Par suite de renseignemens qu'une maison de commerce a bien voulu nous communiquer, il paraîtrait que le personnage mystérieux arrivé à Villa-Garcia, et que l'on supposait être le général Bourmont, n'est autre que M. de Larochejacquelin.

"Le bruit courait hier, à Bayonne, qu'une dépêche télégraphique avait apporté l'ordre d'armer la place. Il doit se faire en effet quelques préparatifs d'armement à Bayonne et dans les environs, mais cela n'a rien d'important, car l'état de la place et sa position exigeaient depuis long-temps une semblable mesure.

"Les carlistes français réfugiés en Espagne continuent leurs coupables manœuvres; l'émigration n'a pas cessé."

—Dans les troubles qui ont éclaté à Nîmes dans les journées des 16 et 17 octobre, les carlistes ont crié *vive Henri V!* On a aussi entendu les cris de *vive Napoléon! vive la république!* Plusieurs individus ont été arrêtés.

PARIS, 27 octobre.

Quand un ministère déclare qu'il ne veut pas utiliser les moyens de défense du pays de peur d'inquiéter les étrangers; quand il craint la population active au point de lui refuser une organisation qui assurerait l'inviolabilité du territoire, il est assez simple qu'il voie de mauvais œil les patriotes étrangers qui cherchent un refuge en France. D'une part, on craint que leur présence ne porte ombrage aux cabinets; de l'autre, que leur infortune n'excite trop la sympathie nationale; ce sont des hôtes doublement dangereux qu'on ne saurait trop dégoûter de l'hospitalité française. Ces hommes énergiques marchant avec nos phalanges, auraient pu, il est vrai, en cas d'attaque, nous servir par leur influence morale, contre les armées de leur pays. Mais il ne s'agit plus de guerre, ni de défense, ni de moyens d'être forts, ni d'obstacles à opposer à l'invasion; la paix éternelle est décidée par M. Périer, ratifiée par M. Thiers; qui pourrait conserver la moindre inquiétude? Quand on refuse le bras des Français, comment accepterait-on le bras des étrangers? Le plus pressé c'est de se débarrasser des Espagnols, des Italiens, des Portugais, et d'empêcher les Polonais d'arriver. Comme cela on satisfera les cabinets qui ne veulent voir chez nous ni garde nationale, ni réfugiés; les engagemens seront remplis, car il est probable qu'on leur a dit: "Nous rendrons la vie dure à vos patriotes, et nous morigénerons les nôtres, moyennant cela ne vous fâchez pas"

Les insultes prodiguées aux réfugiés et les mesures prises contre eux s'expliquent donc tout naturellement; elles découlent du système qui repousse l'[illegible] des [illegible] nationales. Il a été [illegible] aujourd'hui à la tribune que le gouvernement avait secondé dans le principe les [illegible] des réfugiés espagnols dans les Pyrénées, aujourd'hui il les pourchasse; cela se conçoit. Quand le gouvernement favorisait les réfugiés espagnols, il était convenu en France que nous avions fait une révolution. Aujourd'hui, de par le ministère Périer, il n'y a point eu de révolution. M. Périer, a brusquement interrompu le général Lafayette pour protester contre le nom de révolution donné aux événemens de juillet. Qu'avons-nous donc à faire des révolutionnaires étrangers, nous qui n'avons point fait de révolution? N'est-il pas tout simple que nous les laissions écraser, que nous les abreuvions de dégoûts quand ils sont proscrits, et même que nous laissions notre territoire ouvert aux armées qui ont mission de châtier les révolutions, car nous sommes leurs amis, nous n'avons rien à en craindre, nous qui n'avons pas fait de révolution! Avec cette conviction, M. Périer ne doit se regarder comme ministre, que parce qu'il avait reçu le pouvoir de la volonté de Charles X; la manière dont il l'exerce est d'accord avec cette doctrine.

Que sert de parler des droits de l'infortune, de l'hospitalité, du patriotisme proscrit, du courage malheureux! Tout cela n'a point cours à la bourse et ne peut servir de prétexte à des demandes de fonds secrets. M. Jolly a chaleureusement soutenu la cause des réfugiés; M. Pagès l'a défendue avec une énergie qui a choqué les centres, mais qui trouvait de la sympathie aux autres. Le prisonnier d'Olmutz a aussi élevé en leur faveur une voix toujours fidèle à la cause du malheur et de la liberté; quand cette liberté compte tant de renégats, il est consolant de voir qu'elle conserve son plus digne soutien et que son culte ne périt pas dans les âmes élevées. M. Jolly, qui ose être indépendant en même temps qu'il est procureur général, a été menacé comme M. Laurence. Il sera destitué comme il l'eût été sous M. de Villèle; pourquoi pas? puisqu'il n'y a point eu de révolution. Il faudra donc désormais rayer le mot de révolution des discours prononcés par le roi Louis-Philippe lui-même. Nous n'avons pas fait une révolution! Cela est curieux, cela se dit à la tribune par le président du conseil; cela ne soulève point les murmures unanimes de la chambre. De jour en jour, l'audace du ministère redouble avec le succès. Il attaque en pleine chambre l'indépendance des magistrats. Il ose rabaisser au niveau d'un événement vulgaire une révolution qui a substitué au principe du droit divin, le principe de la souveraineté du peuple. Il ose protester contre la gloire des héros de juillet. Ne nous étonnons pas que les cabinets étrangers caressent de pareilles doctrines. Nos ministres font mieux contre la France les affaires des puissances étrangères, qu'elles ne les feraient elles-mêmes avec leurs armées. Si elles vous déclaraient la guerre, elles courraient des chances, tandis qu'elles nous imposent, avec le secours du cabinet du 13 mars, le sacrifice de notre dignité et de notre force défensive, et qu'elles nous menacent par sa bouche de remettre à flot le vaisseau de la restauration que le canon de juillet avait désemparé.

(*Courrier-Français.*)

ANGLETERRE.

LONDRES, 24 octobre.

Les plénipotentiaires des cinq grandes puissances ont eu hier une Conférence avec Lord Palmerston.

C'est avec grand plaisir que nous annonçons, d'après de bonnes informations, qu'il n'y a aucune raison de croire que le Parlement ne se rassemblera qu'au mois de janvier. Le Parlement reprendra ses travaux au plus tard le 1er. décembre, et le bill de Réforme sera immédiatement présenté. Si les ministres y faisaient des changemens, ce serait pour lui donner une couleur plus démocratique, mais le bill sera en tout cas présenté. (*Morning Chronicle.*)

Les ministres des cinq puissances s'occupent maintenant de fixer les frontières de la Grèce.

Dimanche dernier l'évêque de Londres devait prêcher à Westminster, mais les paroissiens lui ont fait dire qu'ils quitteraient tous l'église lorsqu'il monterait en chaire; l'évêque n'a pas prêché, une telle manifestation de l'opinion publique est sans exemple. L'évêque de Londres n'a pas voté contre le bill de réforme, mais il n'a pas non plus voté pour et la nation ne veut pas être servie à demi.

Le *Morning Chronicle* annonce que le parlement se réunira au plus tard le 1er. décembre et que le bill de réforme sera immédiatement présenté.

BELGIQUE.

Le camp de Diest a dû être levé, et toutes les troupes sont dirigées vers la frontière. On assure que le roi part aujourd'hui (27 oct.) pour l'armée.

—Il arrive journellement des déserteurs de l'armée hollandaise, qui sont immédiatement dirigés sur Ath pour entrer dans la légion étrangère dont le colonel Murat presse activement l'organisation. Ces déserteurs, la plupart Allemands, disent qu'il se trouve actuellement dans l'armée hollandaise environ 60 de leurs compatriotes par compagnie, ce qui, à raison de 18 régimens, de 4 bataillons par régiment et de 6 compagnies par bataillon, ferait dans toute l'armée vingt-cinq mille neuf cents Allemands.

PRUSSE.

BERLIN, 14 octobre.

L'armée polonaise a renoncé à toute idée de résistance; 9,000 chevaux ont déjà été livrés aux Russes par les autorités prussiennes. On engage les soldats à retourner chez eux. Aux personnes d'un rang élevé, on leur assigne une résidence. Ainsi l'on dit que les sénateurs ont pu choisir dans la province de Neumark le lieu de leur séjour. On croit aussi que les officiers supérieurs qui se sont retirés en Prusse, et qui se sentent compromis, obtiendront la permission de se retirer dans les pays étrangers. On cite Dresde comme un asile choisi par plusieurs d'entre eux. Chaque soldat reçoit par jour 2 groschen (6 sous); chaque officier 20 groschen (3 fr.). On dit qu'une convention préliminaire a été conclue avec la Russie pour la remonte des [illegible] et le paiement de leur entretien. [illegible] officiers supérieurs, plusieurs ont [illegible] refuir en Angleterre. On dit [illegible] général Uminski y a réussi, et qu'il [illegible] à Dartzick.

D[illegible] jours, les journaux de Cracovie [illegible] plus. On pense que peut-être les [illegible] établi la censure, et que cette mesure [illegible] une interruption de quelques jours dans la publication de ces journaux.

(*Correspondant de Hambourg.*)

—M. Bonaventure Niémoiewski, vice-président du dernier gouvernement national formé par le général Krukowiecki, et M. Théodore Morawski, ministre des affaires étrangères, ainsi que les deux secrétaires du gouvernement, M. Stanislas Kunatt, professeur des sciences économiques à l'école de droit de Varsovie, et M. André Plichta, sont arrivés hier à Paris.

ALLEMAGNE.

Un député de Carlsruhe a l'intention de demander à la chambre de Bade la création d'une chambre nationale composée de représentans de toute la nation allemande, pour servir de contrepoids à la diète de Francfort, composée de représentans des princes, et qui s'est arrogé un pouvoir exorbitant; elle a violé les promesses faites en 1813 et 1815, notamment la liberté de la presse promise à l'Allemagne, et refusée par elle, etc., etc. Si la proposition est adoptée, les autres états constitutionnels de l'Allemagne s'y rallieront, et ils sont en majorité.

AFRIQUE.

Le bey d'Oran, qui avait accompagné le général Boyer dans son expédition, vient de rentrer à Alger; le général Boyer est resté seul à Oran. La révolution fait toujours de nouveaux progrès à Maroc.

Hagi-Hammed-bey, de Constantine, continue à faire de grands armemens, et se dispose à soutenir les révoltés qui occupent la ville de Bone.

Sidy-el-Antery, Sidy-Mohy-Edin, Shekh-Zamoun et Sidy-Zayd font tous leurs efforts pour seconder le bey de Constantine; les habitans d'Alger font des dispositions pour se défendre contre les dangers qui les menaceraient si la France ne prenait de promptes mesures pour rendre la tranquillité au pays.

GRÈCE.

Hydra, 15 septembre.

Notre île est bloquée par la flotte des trois puissances qui nous empêchent d'expédier des bâtimens armés pour protéger notre commerce anéanti par la tyrannie du comte Capo d'Istrias.

Quoique la conduite de l'Angleterre ne nous soit pas hostile, cependant nous ne savons comment expliquer les actes de son agent, soit à notre égard, soit à l'égard du président, c'est une énigme pour tout le monde.

Un décret a déclaré criminels de lèze majesté quatorze des principaux citoyens de la Grèce. Maurocordatos, Condouriottis, Ypsilanti sont compris dans cette liste.

Remarquez que c'est le comte Capo d'Istrias qui est l'auteur de l'introduction dans le code grec des expressions crimes de lèze majesté. Il paraît qu'il se considère comme une majesté, puisque ceux qu'il accuse d'être coupables envers lui sont accusés du crime de *lèze majesté*. Une telle prétention de sa part excite le sourire parmi nous et voilà tout.

Du reste sa liste de proscription n'est que ridicule, depuis que les commandans anglais et français ont déclaré qu'ils considèrent le mouvement insurrectionnel des Grecs comme fondé sur des griefs graves et légitimes et qu'ils s'opposaient à toute tentative du président contre les îles.

En attendant, nous avons établi un gouvernement provisoire à Hydra. Il a été reconnu par toutes les îles, par la plus grande partie des provinces du Péloponèse et de la Grèce continentale.

Un grand nombre de députés s'y sont déjà rendus pour y former l'assemblée nationale.

L'indignation produite par les scènes sanglantes de Poros et l'incendie de la flotte a tellement augmenté le nombre des ennemis du président, qu'il n'est pas même parvenu, à l'aide de la corruption et de la violence, à faire élire des députés pour l'assemblée nationale d'Argos ni à se faire faire des adresses sentimentales. Les proscriptions continuent. Les femmes même ne sont pas épargnées. Les deux sœurs de Maurocordatos ont été exilées de Napoli de Romanie.—Capo d'Istrias croit devoir imiter don *Miguel* sous ce dernier rapport; car à Lisbonne aussi, les femmes sont traitées de la même manière.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire St. Louis, Storry, New-York,	P Laidlaw.	
Navire Emulous, Peel, Marseille,	Brander, M'Kena	
Brick Nestor, White, Liverpool,	Hermann & co	
Goel. Elizabeth, Forsyth, Mobile,	capitaine	
Sloop Hyble, Willse, Mobile,	T Toby	

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pocahontas, des Passes, ayant mis en mer le brick Howard, et fait passer la barre aux bricks Caroline et Corinthian. En mettant en mer le navire Helen-Mar, il a cassé flèche. Il y avait plusieurs voiles en dehors de la Barre. Il amené le brick George et les goelettes Robert Centre et Champion.

Bateau de remorque Post-Boy, des Passes, ayant mis en mer l'Equator. Il y avait neuf voiles à l'ancre en dehors. Un navire venait d'entrer—à la passe sud-ouest, une goelette: à la Grande Prairie, la goelette Pompia, de New-York. Il a amené de la mer, les navires Eugene et Lewis, un brick, les goelettes And. Jackson et Consort

Navire Brooklin, Henricks, Boston.
Navire Eugéne, Thaxter, du Havre.
Navire Lewis, Pike, New-York.
Brick George, Lord, Boston.
Goel. Robert Centre, Arnoux, Charleston.
Goel Champion, Crosby, Franklin (Attakapas.)
Bateau a vapeur Gleaner, Wright, Alexandria
Bateau a vapeur Telegraph, Crane, Bayou Sarah

Premier Essai en Amérique
DE LA DIRECTION DES AEROSTATS, ET

6ème. Ascension

DE

Mr. ADOLPHE THEODORE,

Le Dimanche, 1er. janvier 1832,

à une heure de l'après-midi, si le temps le permet.

L'ASCENSION aura lieu dans la cour du Collége, rue de Condé. La porte s'ouvrira à onze heures; à midi, une musique militaire annoncera le commencement de la fête et précédera le départ d'un petit BALLON-courier. A midi et demi, un second BALLON, supportant un petit navire, s'élèvera dans les airs, où il y aura détonnation d'une pièce d'artifice. A midi trois-quarts sera lancé un grand POISSON-VOLANT, et, parvenu à une moyenne hauteur, il s'en détachera un parachûte supportant deux tourterelles, dédiées à Mme. Roman, épouse de S. E. le Gouverneur de cet Etat.—A une heure, l'Aéronaute se placera dans sa nacelle, et saluant les spectateurs avec le drapeau américain, il s'élèvera rapidement dans les hautes régions célestes.

Prix des places:

Premières, assis sur des gradins,	$1 50
Parterre, debout autour du cirque,	1 00
Les enfans au-dessous de 10 ans,	50

Même prix pour les personnes de couleur.

Nota. Un rapport sera fait à M. le maire, par le voyer de la ville, relativement à la solidité des gradins disposés pour les spectateurs.

☞ Il ne sera pas délivré de contre-marques: on trouvera des billets d'entrée aux dépôts indiqués précédemment, ainsi que chez l'aëronaute, Hôtel de la Marine, et à un bureau qui sera établi à la porte de la cour où s'effectuera l'ascension. 28 déc—3

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

AUJOURD'HUI MERCREDI,

Pour la première fois dans cette ville,

LES DEUX GENTILSHOMMES *DE VERONE*,

Comédie de Shakspeare—Suivie de

LE PLUS BEAU JOUR DE MA VIE,

Farce amusante.

Jeudi—4me. représentation de M. Herbert, dans *les Rivaux*—Pour le 1er. de l'an, *la Femme Soldat*, ou *les plaines de Chippewa*, dans laquelle pièce figurera une compagnie des troupes des Etats-Unis.

AVIS AU PUBLIC.—Madame BOYER, Harpiste du Roi, élève de Mr. Dizi et professeur de musique, tout récemment arrivée de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de s'établir dans cette ville pour exercer sa profession; elle se transportera chez les familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les personnes qui désireraient prendre des informations à l'égard de ses recommandations comme artiste, voudront bien s'adresser à MM. E. Johns & Co., ou à M. Lapilié.

N. B. Mme. Boyer, native de France mais élevée à Londres, parle également bien l'Anglais et le Français. 28 déc—6,3ps

OBJETS DE MODES.

MME. MONROSE, rue de Chartres, No. 83, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'habillements d'enfants, de toutes grandeurs et toutes couleurs, à la dernière mode!!! Petits manteaux, petites robes pour jeunes demoiselles.

Broderies fines, (savoir): canezous, pellerines en tulle bobin, mousselines, dentelles, valenciennes, &c. &c. Souliers de dames, brodequins de diverses couleurs, jolies capotes à la mode pour petites et grandes personnes, casquettes d'enfants, poupées, et différents objets d'étrennes à des prix très modérés. 28 déc—6

ENTREPOT DE VOITURES,

Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un assortiment complet de Voitures, ainsi qu'une Barouche élégante, deux Désobligeants. Il tient aussi des Cabriolets, Barouches légères &c. à vendre à de bas prix, au comptant, ou pour des effets [illegible].

[illegible] déc M. WALTON.

EAU-DE-VIE, &C.—10 demi-pipes Eau-de-Vie [illegible], 3 pipes Genièvre de choix, 3 pipes [illegible] de la Jamaïque. Toutes ces liqueurs sont de première qualité et nouvellement reçues. A vendre par

FOSTER & HUTTON,

28 déc rue du Canal [illegible].

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BRODEQUINS ET ESCARPINS; aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par G. ARRAIZA,

28 déc Encoignure Condé et Dumaine

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur le FELICIANA, capitaine Barret, commencera à charger demain et partira vendredi prochain, 30 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à

28 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE,

Et les ports intermédiaires.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capt. Carter; partira aujourd'hui 27 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNÉ & BECKWITH,

27 déc Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR HAVRE DE GRACE.

Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre A. I. CUMBERLAND, capitaine Geo. Bacon, partira dans 4 à 6 jours, on peut recevoir à frêt 100 balles de coton et loger convenablement 4 passagers à son bord; s'adresser à

28 déc H. PERRET & CHARBONNET.

On a besoin de 200 balles de coton pour compléter le chargement du navire HENRY LEE, allant au Hâvre. S'adresser à LINCOLN & GREEN,

28 déc ou à TH. NICOLET & Co.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capitaine A. Smith; ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour fret du reste, ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

27 déc Nouvelle Levée, no. 15.

SALLE DE BAL,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi, 28 décembre,

GRAND BAL PARÉ,

ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. 27 déc.

COUR de Paroisse, pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—26 décembre 1831. —*Dans l'affaire de Pre. Le Bert contre ses créanciers.*—Sur lecture de la pétition et du tableau de distribution enrégistré dans cette affaire, par D. G. Borduzat, syndic des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les dits créanciers aient à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé de toute responsabilité à venir.

Pour copie conforme,

FRED. BUISSON, dép. gref.

28 déc—3 1t10j

SALLE D'ORLEANS.

MESSIEURS les souscripteurs des Bals de Société de la Salle d'Orléans, sont informés que la réunion des Commissaires n'ayant pu avoir lieu dimanche dernier, elle se fera jeudi prochain, 29 du courant, dans la dite salle, à 5 heures du soir, où l'on prendra connaissance des réglements. 27 déc—3

LES soussignés ayant acheté de Mr. Pesson une quantité de tabac de la Vuelta de Abajo, préviennent le public que leur manufacture de cigarres, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, No. 144, sera toujours abondamment pourvue de cigarres de cette qualité, ils sont toujours à même de satisfaire aux demandes qui peuvent leur être faites en cigarres mélés, à des prix modérés.

27 déc—5 DENIS BEDOUT & CO.

AVIS—A vendre pour Mme. veuve Yves Le Blanc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir:

Graines de jardinage fraiches, récoltées cette année, comme suit:

Gros choux d'York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux-fleurs mi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives; bêteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges; idem longues; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles; gros poireaux; oignons rouge-pâle; ciboules; celeri plein rose; céleri plein blanc; chicorée frisée de Meaux; chicorée scarole blonde; persil ordinaire; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis; bêtes ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

MANTEAUX!!—Récemment reçus et à vendre. Manteaux de drap, pour hommes; aussi, Garricks et Manteaux de cocher; Manteaux en camelot et étoffes écossaises; Bas tricotés en laine d'agneaux; Chemises et Caleçons de flanelle.

WM. C. NORRIS & Co.

27 déc rue de Chartres, No. 38.

BILLETS *de la Loterie de l'Eglise Evangélique*, 5ème. Classe, perdus par Gendron, le 27 décembre 1821, depuis midi jusqu'à 2 heures.

4 DEMIS.

Série 1282—Nos. 11. 8. 24.
5. 14. 27.
10. 23. 12.
3. 28. 17.

16 QUARTS.

Série 1349—Nos.	Série 1351—Nos.
9. 15. 22.	1. 20. 12.
30. 24. 7.	15. 14. 16.
11. 28. 20.	11. 23. 18.
5. 3. 18.	3. 22. 5.
29. 8. 4.	7. 21. 10.
10. 21. 19.	17. 28. 8.
	29. 13. 30.

Série 1352—21. 5. 20.
2. 18. 7.
22. 13. 29.

Les personnes qui ont trouvé les dits Billets sont invitées à les remettre soit au bureau de cette feuille, soit chez Gendron, rue Dauphine entre Orléans et St. Anne.

Les billets gagnant qui se trouveraient parmi ceux perdus, ne seront pas payés. 27 déc.

MAGASIN DE MODES.

Rue Conti, No. 30, entre Chartres & Levée.

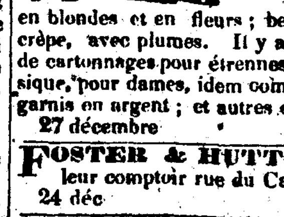

A. GILLY annonce aux dames et messieurs, qu'il a à vendre un assortiment de marchandises de modes, et de très jolis chapeaux en velours noir, et de différentes couleurs; bonnets de tulle, garnis en blondes et en fleurs; berrets en velours et crèpe, avec plumes. Il y a aussi un joli parti de cartonnages pour étrennes, nécessaires à musique, pour dames, idem complêts pour hommes, garnis en argent; et autres objets.

27 décembre

FOSTER & HUTTON ont transporté leur comptoir rue du Canal, No. 77.

24 déc

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après-midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet daté le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 5[illegible]. 20 déc—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, mercredi, 4 janvier prochain, à la bourse de Hewlett, à midi,

10 SUPERBES LOTS DE TERRE, situés au faubourg Montreuil, rue Désirée, entre les rues du *Craps* et des *Grands-Hommes*, plus amplement désignés sur le plan qui en a été dressé par L. J. Pilié, aide-voyer, et qui se trouve exposé à la Bourse.

CONDITIONS: Payables en trois [illegible] égales, aux 23 juin des années 1832, 1833 et 1834, en billets par coupons, endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque spéciale.

☞ Les actes de vente seront passés par Mr. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 déc—4

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI, 11 janvier 1832, il sera vendu à la bourse Hewlett.

1o. Un Terrain situé dans la rue des Marais entre du Maine et St. Philippe, mesures 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Marais, sur 120 pieds de profondeur. Ledit terrain est parfaitement remblayé et entouré.

2o. Un autre terrain situé rue St. Pierre, formant l'encoignure de la rue Claiborne, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Pierre, 77 pieds de face à la rue Claiborne, et 74 pieds 8½ pouces sur l'autre ligne.

3o. Un autre terrain attenant au précédent, formant encoignure du canal Carondelet et de la rue Claiborne, mesurant 60 pieds de face au canal sur 77 pieds à la rue Claiborne, et 74 pieds 8½ pouces sur l'autre ligne.

4o. Un autre terrain situé rue St. Philippe, formant encoignure de la rue Robertson mesurant 63 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 90 pieds de face et de profondeur à la rue Robertson.

CONDITIONS:—6 et 12 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, lesdits billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, aux frais des acquéreurs. 28 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI, 29 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu deux esclaves: Isaac, âgé d'environ 23 ans, excellent bucheron et scieur de long, bon travailleur et accoutumé à peser du coton; Rob, âgé d'environ 35 ans, habitué à travailler avec un charpentier de navire et considéré comme bon charpentier pour faire des *jobs* dans ce genre; il est accoutumé à faire et à réparer des quais. Ces deux esclaves sont pleinement garantis, sauf que Rob a eu, il y a un ou deux ans, une légère hernie qui ne l'empêche pas de travailler. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, moyennant 6 pour cent d'intérêt, assurés par des billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur. 28 déc.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 5 du mois de janvier 1832, il sera positivement vendu, sans réserve, à la bourse Hewlett, à midi précis,

Cette belle rangée de MAISONS A DEUX ETAGES, solidement construites, situées rue Royale et formant la façade de l'îlet compris entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital.

Deux autres maisons à deux étages, construites sur le même plan que les précédentes, situées, la première, dans la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon—la 2me. dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon.

De plus, trois lots de terre, situés rue de l'Hopital, entre les rues, Royale et Bourbon, et bornés d'un côté par la propriété ci-dessus mentionnée.

Le plan de ces diverses propriétés sera exposé à la bourse trois jours avant la vente.

Conditions.—6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Mr. Felix de Armas; les frais aux dépens des acquéreurs. 28 déc.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier prochain, à midi précis, il sera vendu à la bourse de Hewlett,

LA MAISON occupée par Mr. L. Millaudon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, attenante à la banque Consolidée, bâtie sur un terrain de 60 pieds de face à ladite rue Royale, sur 150 de profondeur, mesure française. Cette maison est solidement bâtie, vaste et bien distribuée, elle a sur la façade et dans la cour des magasins spacieux pour les liquides et marchandises sèces, et est susceptible d'un grand revenu; elle offre également des logemens spacieux pour domestiques, écurie et remise; et elle est calculée pour l'agrément et pour les affaires.

Ladite maison a droit d'ouverture et de passage sur le terrain de la banque Consolidée, et possède aussi un autre passage dans la rue Toulouse, communiquant dans la profondeur à un terrain attenant au terrain principal, ayant 13 pieds 4 pouces faisant face dans la profondeur à la rue Royale, et 15 pieds 4 pouces faisant face dans la même profondeur à la rue Toulouse, lequel sera vendu avec le terrain principal.

Conditions:—Un septième comptant, et le reste en six termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété. La vente en sera passée dès l'adjudication, mais la livraison n'en sera donnée qu'au 1er. avril prochain, le propriétaire actuel s'en réservant la jouissance jusqu'alors.

Une autre MAISON située rue St. Louis, entre Chartres et Levée, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Nicolas Girod, et de l'autre à celle de Mr. G. Marmiche, et maintenant occupée par Messrs. F. Frey & co. Cette maison a 42 pieds de face à la rue St. Louis, sur 101 pieds de profondeur; elle est bien traitée, distribuée convenablement, ses magasins sont spacieux, et elle est dans le centre des affaires.

Conditions:—Un sixième comptant, et le reste en cinq termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété.

On procédera également à la vente d'un bail à terme, pour trois ans, d'un grand magasin en bois, et sept magasins en briques dont cinq ont un étage, situés dans le faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, faisant face au Canal Gravier. Ces magasins sont couverts en tuiles, très-vastes et convenables pour coton, tabac, sucre et autres produits.

Le tout sera affermé en un seul lot, payable par trimestre, le fermier [illegible] caution à la satisfaction du propriétaire, pour le montant du dit bail, et la remise du local dans le même état où il aura été livré. La livraison en aura lieu le 1er. février prochain, et le bail commencera à du dit jour. 28 déc

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, jeudi 29 du courant, à [illegible] heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis le poteau No. 61, 200 paniers de Faïence de la manufacture de Clews, en débarquement du navire Albree, venant de Liverpool.

Des catalogues seront prêts à être distribués au magasin d'encan, jeudi matin. 28 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

MARDI, 10 janvier, à midi, à la Bourse, il sera vendu par ordre de l'hon. Cour des Preuves de la Nlle.-Orléans, la propriété suivante, appartenant à la succession de feue Mme. H. K. Gordon, décédée; savoir:

Le Banc no. 39 de l'Eglise de Christ.

Cinq Actions de la "Compagnie du Gaz," de la Nouvelle-Orléans, sur chacune desquelles on a payé $10. Conditions comptant. 28 déc

EXCHANGE on New York and for sale by dec. 16. FOSTER & HUTTON.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI, 29 décembre, il sera vendu à midi, à la bourse, 3 LOTS DE TERRE situés dans la partie ouest du canal Carondelet, près du Bassin, portant les Nos. 13, 14 et 15, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 21 février 1828, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public. Les dits lots mesurent 65 pieds 10 pouces de face au dit canal, et ont de 259 à 275 pieds sur le prolongement de la rue St. Louis, où ils ne mesurent que 63 pieds 10 pouces de face.—Les conditions seront connues au moment de la vente.

Aussi, une jeune servante nommée *Hannah*, âgée d'environ 23 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle est acclimatée et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, et est d'un caractère sobre et honnête. Elle sera vendue payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, l'esclave *Henry*, mulâtre de 13 à 14 ans, bon domestique, depuis 3 ans dans le pays, et comprenant le français; il est intelligent et garanti des vices et maladies prévus par la loi.

27 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI matin, 5 janvier prochain, à 10 heures, au *No.* 126, *rue du Canal*, entre les rues Dauphine et Bourbon, seront exposés en vente, par ordre de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les objets suivans, fesant partie de la succession de feue Mme. H. K. Gordon, savoir: meubles et ustensiles de cuisine, tels que tables à diner, à déjeûner, à jouer, à thé, glaces, sofas, chaises, tapis, bois de lits, lits, argenterie, services pour dîner et thé, pelles, pincettes et gardes feu, couteaux, fourchettes, side-boards, tables de nuit, armoires, &c.—Aussi, deux montres d'or et plusieurs bons livres. Conditions au comptant.

27 déc.

PAR T. MOSSY.

SUPERBE vente de Pendules de marbre, de bronze et d'albâtre, vases de porcelaine et d'agate, tables de marbre en mosaïque, girandoles et autres riches ornemens de salon et de cheminée. Pour plus amples informations, voyez les affiches.

Ces objets seront vendus jeudi, 29 du courant, à 4 heures après-midi, rue Conti, No. 15, entre Chartres et Levée, vis-à-vis l'Hôtel Richardson. Ces objets sont importés directement des manufactures de Paris et de Florence, par M. Vito Viti, italien.

Il serait trop long d'énumérer dans cet avis tous les articles dont se compose cette riche collection; les dames et messieurs de la Nlle. Orléans sont respectueusement invités à venir les visiter; quand même ils ne voudraient rien acheter, ils ne pourront regretter le tems qu'ils auront passé à visiter ces marchandises, car il n'a jamais été vendu ici, à l'encan, une plus belle collection; elle sera exposée à la vue du public, mercredi 28 du courant.

Afin de faire remarquer la transparence de l'albâtre, l'appartement sera magnifiquement illuminé, mardi soir.

Conditions—Pour $200, quatre mois de crédit, moyennant un billet endossé à satisfaction.

27 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, pour clore une société, les esclaves suivants; savoir:—

Horace, âgé de 22 ans, laboureur et nègre de champ; Sam, âgé de 24 ans, accoutumé au travail d'une forge; Rubin, âgé de 28 ans; Phil, âgé de 24 ans; Gabriel, âgé de 23 ans; Ralph, âgé de 16 ans, nègres de champs et laboureurs; Mary, négresse âgée de 17 ans; Charity, griffonne âgée de 18 ans; Permelia, négresse de 17 ans; Silda, négresse de 19 ans, toutes quatre domestiques de maison.

Les susdits esclaves sont bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 décembre.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, mercredi 4 Janvier 1832, à midi,

DIX BEAUX TERRAINS,

dont 2 situés à proximité du canal et du bassin Carrondelet, et 8 au faubourg Montégut à peu de distance de la superbe Presse à Coton de la Levée. La position avantageuse de ces Terrains près de deux grands entrepôts de commerce, assure à ceux qui s'en rendront acquéreurs un placement solide, et dans peu d'années d'immenses bénéfices. Ils sont amplement désignés sur les plans faits par L. J. Pilié, aide-voyer, et qui sont exposés à la susdite Bourse; savoir:

1o. Nos. 1 et 2, situés entre les rues Toulouse et St. Louis, ayant chacun 26 pieds 7 p. 6 l. de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 p. 4 l. de profondeur.

2o. Celui marqué A. ayant 35 pieds 10 p. 4 l. de large, dont 34 pieds 1 p. 4 l. font face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

3o. Ceux marqués B. C. D. ayant chacun 35 pieds 10 p. 4 l. de face à la rue d'Amour ou rue 5me. sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

4o. Ceux marqués E. F. G. ayant chacun 35 pieds 10 p. 2 l. de face à la rue d'Amour sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur, et 35 pieds 9 p. 4 l. sur la ligne du fond.

5o. Enfin celui marqué H. ayant 35 pieds 10 p. 2 l. de large dont 34 pieds 2 p. 2 l. font face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 18 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 9 p. 4 l. sur la ligne du fond.

Conditions—Un quart à 6 mois, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession des dites propriétés, également à leurs frais.

23 déc—9

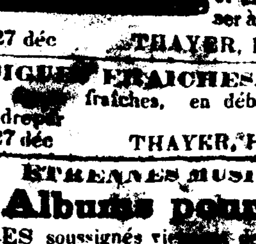

Balances PATENTÉES.

Les soussignés offre à vendre des Balances patentées, pesant de 100 à 200 liv. avec des *beams* en fer et en cuivre. S'adresser à

27 déc THAYER, HURD & CO.

FIGUES FRAICHES.—150 tambours figues fraîches, en débarquement et à vendre par

27 déc THAYER, HURD & CO.

ETRENNES MUSICALES.

Albums pour 1832.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, par le navire Alexander, et offrent à vendre, les Albums de Rossini, contenant douze nirs et romances de ce célèbre compositeur, embellis de douze charmantes lithographies, et très-élégamment reliés et dorés sur tranche.

Do. de F. E. A. Huber: Albums Lyriques de D'Everlin, contenant un recueil de contre danses nouvelles et les plus en vogue maintenant à Paris, ainsi qu'une quantité d'autres productions nouvelles dans ce genre et propres à faire de jolis cadeaux d'étrennes [illegible] qui cultivent la musique.

24 déc E. JOHNS & Co.

BRIQUES DE BREME—30,000 reçues par le navire Beaver, à vendre par

6 déc J. W. ZACHARIE & CO.